

PROCÈS VERBAL

COMMISSION REGIONALE FEMININES

PAGE 1/3

Réunion du 23 Décembre 2019 P.V. n° 10

Président : M. GAUVIN.

Présents: Mme. BERTON - M. CORNIER.

Administratif: M. MOUTHAUD.

CHAMPIONNAT U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 2 LFNA

Match n° **22096372** – Poule B – Limoges F.C. / A.S. de St-Pantaléon de Larche du 21/12/2019 Courriel de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche du 20/12/2019 informant de son forfait. La Commission déclare le **forfait de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche.** Amende de 47 euros pour forfait à l'A.S. de St-Pantaléon de Larche (1er forfait).

Match n° **22096440** – Poule G – Chamois Niortais F.C. (2) / E.S.A.B. 96 F.C. Ent. du 21/12/2019 Courriel de l'E.S.A.B. 96 F.C. du 19/12/2019 informant de son forfait. La Commission déclare le **forfait de l'E.S.A.B. 96 F.C. Ent.** Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S.A.B. 96 F.C. (1er forfait).

RAPPEL

CHAMPIONNAT U14-U17 FEMININES A 11 - PHASE 2 LFNA

NIVEAU 1

POULE A	POULE B	POULE C
17. U.S. Aigrefeuille79. F.C. Bressuire79. Chamois Niortais F.C.86. S.O. Châtellerault86. U.E.S. Montmorillon86. E.S. des Trois Cités Poitiers	16. A.S.J. Soyaux Charente (2)16. Angoulême Charente F.C.19. A.S. de St-Pantaléon de Larche23. E.S. Guérétoise24. Trélissac F.C.87. Limoges F.C.	17. C.J.F. En Cœur de Saintonge17. F.C. Portes d'Océan 1724. C.O. Coulouniers Chamiers33. Stade Bordelais Ent.33. F.C. Libourne33. F.C. St-André de Cubzac
	POULE D	
	 33. Patronage Bazadais Ent. 33. F.C. Girondins de Bordeaux (2) 33. Landes Girondines F.C. Ent. 33. F.C.E. Mérignac Arlac 64. Les Genêts d'Anglet Football 64. Pau F.C. 	



siège social 102 RUE D'ANGOULÊME – 16400 PUYMOYEN TÉL. 05 45 61 83 90 PÔLE DE GESTION 155 RUE RAYMOND LAVIGNE – 33110 LE BOUSCAT TÉL. 05 57 81 14 14





PROCÈS VERBAL

COMMISSION REGIONALE FEMININES

PAGE 2/3

NIVEAU 2

<u>POULE E</u>	POULE F	POULE G
79. Pays Thènezéen	23. Foot Génération 2000 Ent.	17. F.C. Brizambourg Ecoyeux
79. Thouars Foot 79	86. U.S. Jaunay-Clan	17. E.S.A.B. 96 F.C. Ent.
86. S.O. Châtellerault (2)	86. U.S. La Chapelle-Bâton Ent.	17. E.S. Tonnacqu. Lussantaise
86. U.S. de l'Envigne Ent.	86. La Ligugéenne Ent.	79. F.C. Chauray
86. F.C. Loudun	87. Avenir Nord Foot 87	79. A.S. Echiré St-Gelais
86. Stade Poitevin F.C.	Exempte	79. Chamois Niortais F.C. (2)
POULE H	POULE I	POULE J
POULE H	POULE I	POULE J
POULE H 16. Jarnac Sports Ent.	POULE I 17. F.C. Léoville	POULE J 33. S.A.G. Cestas
16. Jarnac Sports Ent.	17. F.C. Léoville	33. S.A.G. Cestas
16. Jarnac Sports Ent. 17. C.S. Bussac-Forêt	17. F.C. Léoville 17. U.S. Pons	33. S.A.G. Cestas 40. Stade Montois
16. Jarnac Sports Ent. 17. C.S. Bussac-Forêt 19. C.S. Allassacois Ent.	17. F.C. Léoville 17. U.S. Pons 33. C.M.O. Bassens	33. S.A.G. Cestas 40. Stade Montois 47. F.C. Marmande 47

Voici, ci-après, les modalités d'accessions et de rétrogradations de la deuxième phase vers la troisième phase pour ce championnat U14-U17 Féminines à 11 LFNA:

Niveau 1: 4 poules de 6: 24 équipes.

Les 2 derniers de chaque poule rétrograderont en Niveau 2 : 8 rétrogradations.

Niveau 2: 2 poules de 6 + 4 poules de 5: 32 équipes.

Le premier de chaque poule + les 2 meilleurs deuxièmes de l'ensemble des poules accèderont en Niveau 1 : **8 accessions.**

La structure de la troisième phase sera donc :

- Niveau 1 : 3 poules de 8 : 24 équipes.
- **Niveau 2** : 4 poules de 8 : **32 équipes +** d'éventuelles nouvelles équipes.

Possibilité de faire des poules de 4 avec matches aller et retour.

Pour la **troisième phase**, les clubs auront la possibilité d'engager de nouvelles équipes **jusqu'au 5 janvier 2020 dernier délai.**





PROCÈS VERBAL

COMMISSION REGIONALE FEMININES

PAGE 3/3

La CDA du District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase (Niveau 1 uniquement).

Pour le Niveau 2, les arbitres seront fournis par les clubs.

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du foot à 11 et du basic spécifique Féminin joint.

Tous les matchs non-joués à la date de fin de chaque phase ne seront pas pris en compte pour l'organisation de la phase suivante.

La Commission Régionale Féminine se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'évènements ponctuels et imprévus.

Rappel: la FMI (tablette) est en vigueur pour ce championnat U14-U17 Féminines à 11.

De plus, rappel aux clubs pour l'engagement <u>sur Footclubs</u> pour la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14-U17 F. à 11 qui est à effectuer au plus tard le 5 janvier 2020.

RAPPEL

DIVERS

Suite à des demandes de Districts concernant la possibilité de fournir les équipes qualifiées pour accéder aux championnats U14-U17 F. à 8 et U11-U13 F. à 8 (NIVEAU 1) plus tard que la règlementation ne l'impose, la commission accorde EXCEPTIONNELLEMENT, compte-tenu des intempéries qui sévissent sur tout le territoire depuis plusieurs semaines, un délai jusqu'au 12 janvier 2020 maximum pour disputer les phases départementales et IMPOSE que toutes les équipes qualifiées pour le Niveau 1 soient transmises à la LFNA au plus tard le lundi 13 janvier 2020 (avec les terrains utilisés et les alternances/jumelages éventuels avec d'autres équipes).

De plus, les matches en retard d'U14-U17 F. à 11 sont programmés jusqu'à la date maximale du 12/01/2020.

Tous les matchs non-joués ne seront pas pris en compte pour l'organisation de la phase suivante.

Le Président
Francis Gauvin
Le Secrétaire de séance
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 24/12/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.

